

INSCRIPTION DU BATEAU

44ème Challenge SPI Dauphine

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DEMANDÉS À VOTRE SKIPPER



- ACTE DE FRANCISATION
- ASSURANCE RÉGATE DU BATEAU
- LE CERTIFICAT DE JAUGE DU BATEAU :

Attention, les bateaux autorisés sont les bateaux de la **classe Osiris**. Le rating brut doit être compris entre 20 et 30 (ex : First 31.7, Jod 35, Sélection 37) et le tirant d'eau inférieur à 2m. Ils doivent impérativement faire entre 7.5m ou **12m max**. La demande de certificat (si vous n'en possédez pas encore une) se fait directement sur le site de la FFV, 33€ pour un renouvellement, 50€ pour la première fois.

LICENCE FFV DU SKIPPER

N.B. L'autorisation de port de publicité est nécessaire si vous comptez afficher les logos de vos sponsors sur vos voiles/coques... La demande se fait directement sur le site de la FFV.





INSCRIPTION INDIVIDUELLE

44ème Challenge SPI Dauphine

TOUS LES DOCUMENTS SONT À TÉLÉCHARGER SUR NOTRE SITE WWW.SPIDAUPHINE.COM

LE SKIPPER DOIT AUSSI S'INSCRIRE INDIVIDUELLEMENT.

• CERTIFICAT MÉDICAL VALIDE ET ADAPTÉ:

Le certificat est valide six mois et doit donc être fait au plus tôt fin octobre.

Si régate, mention "apte à la pratique de voile en compétition" Si Challenge Multisport, mention "apte à la pratique de tout sports en compétition"

Attention : Si vous participez à la régate et au Challenge Multisport, les deux mentions doivent être présentes.

• LICENCE FFV "COMPÉTITION" OU "PRATIQUANT":

Licence nominative et obligatoire pour tous participants qui comptent monter sur un bateau pendant la SPI.

Le comité de course peut se charger de commander les licences pour vous. Merci de bien vouloir l'indiquer dans le formulaire.

Attention: votre skipper doit lui aussi fournir sa licence FFV

• CV PROFESSIONNEL:

CV que l'on enverra par la suite à nos partenaires

• DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ:

A télécharger et compléter

CHARTE ANTI VSS

A télécharger et compléter

